### République française

#### Département de l'Aisne

# COMMUNE DE MONTAIGU

## Séance du 30 mai 2022

Membres en exercice: 13 Date de la convocation: 19/05/2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline

**MITOUART** 

Votants: 11

Présents: 8

Pour : 11 Présents : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Matthieu

DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE

Contre: 0 BROUWER, Brigitte GONON, David MASCRET

Abstentions: 0 Représentés: Alexandre PRESTAIL par Caroline MITOUART.

Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Morgan

BOURDON par Benoît BENSCH

Excusés:

Absents: Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

# Objet : Demande d'autorisation d'enfouissement d'une canalisation par la Coopérative Expandis - DE 2022 015

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Coopérative Expandis demande l'autorisation d'enfouissement d'une canalisation en PVC de 16 mm de diamètre sur des chemins ruraux de Montaigu.

La Coopérative Expandis a besoin d'élargie son plan d'épandage de leurs eaux de lavage vers les parcelles exploitées par 3 des producteurs de la Commune dont la synthèse du projet a été transmise aux Membres du Conseil Municipal. Cette extension nécessite la construction d'un nouveau réseau de canalisations enterrées devant emprunter des chemins ruraux et traverser les parcelles de 3 producteurs de Montaigu.

Ces eaux usées issues du lavage des carottes seront utilisées principalement pour l'irrigation des cultures légumières produites par la Coopérative Expandis qui sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention de l'autorisation d'enfouir leurs canalisations sur les chemins ruraux selon le tracé défini dans la synthèse jointe à leur demande et transmise aux élus.

Ces travaux seront planifiés entre le 1er mai et le 15 juillet 2022 et l'intégralité des frais de construction du réseau, d'entretien, de remise en état des chemins, de rédaction des actes et conventions sera à la charge de la Coopérative Expandis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte que la Coopérative Expandis enfouisse une canalisation en PVC de 160 mm de diamètre sur les chemins ruraux de la Commune ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le / / 20
et publié ou notifié
le / / 20